

CAPA

MÉTIERS DE L'AGRICULTURE
SPÉCIALITÉ : HORTICULTURE

UNITES CAPITALISABLES

Préparer la mise en place de cultures maraîchères, pépinières et horticoles en tenant compte de l'environnement de l'exploitation, des cycles de culture et des objectifs commerciaux

300 heures

Réaliser les interventions de suivi des cultures maraîchères, pépinières et horticoles. Assurer l'entretien des équipements et infrastructures de l'exploitation

300 heures

Effectuer les travaux de récolte, de conservation et de conditionnement des végétaux en respectant les normalisations et les filières de commercialisation

200 heures

UCARE PAO : réaliser la récolte, cueillette et conditionnement de plantes aromatiques et officinales en agriculture biologique.

40 heures

Parcours SSE : construire son parcours professionnel

70 heures

75 %

insertion professionnelle

Découvrez les
productions
horticoles

Renseignements

Responsable CFPPA : Katy AUDIDIER
katy.audidier@educagri.fr

Secrétariat Formation Continue : Stéphanie LE TENIER
05 49 93 70 53—cfppa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Sonia FALLOURD
Sonia.fallourd@educagri.fr

Domaine des Chevaliers
86540 Thuré



2023 - 2024

CAPa

Métiers de l'Agriculture
Spécialité Horticulture

Formation Adulte

CFPPA
Pôle de Formation
Nat'Thuré Végétal



CAPA MÉTIERS DE L'AGRICULTURE

91 %
réussite aux
examens

Objectifs

Acquérir les connaissances techniques afin d'intervenir dans le secteur de l'horticulture, de la pépinière et des productions légumières pour exercer un emploi d'ouvrier qualifié dans les entreprises spécialisées en production légumières, maraîchères, florales et pépinières avec une approche agroécologique.

Spécificité du pôle technique :

- Une formation complète pratiquée sur un plateau technique équipé :
- 4ha de maraîchage labellisé Agriculture Biologique dont 1000m² de serres de production
 - 1300m² de serres horticoles de production et de vente
 - 3,6 ha d'agroforesterie

Conditions d'admission

- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Être demandeur d'emploi ou salarié en CDI, CDD, congé individuel de formation ou salarié en reclassement CSP,
- Satisfaire aux prérequis :
 - Savoir lire, écrire et comprendre le français,
 - Utiliser les quatre opérations mathématiques,
 - Avoir un projet professionnel dans le domaine de l'horticulture

Durée de la formation

Formation individualisée en entrées et sorties cadencées, sur la base d'un parcours complet de 26 semaines en centre (910 heures) et 12 semaines en entreprise (420 heures).

Diplôme visé, niveau et modalités d'évaluation

Le CAPA Métiers de l'Agriculture est un diplôme de niveau 3. Les connaissances sont évaluées par Unité Capitalisable (UC). Chaque capacité est obtenue de manière indépendante. Le diplôme est délivré lorsque toutes les capacités sont validées. Les évaluations se réalisent à partir de situations professionnelles explicitées.

Financements

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, chef d'entreprise...) :

- Pour une prise en charge par le Conseil régional la validation du projet professionnel par le conseiller-prescripteur est obligatoire (Pôle emploi, Mission locale, cap Emploi).
- Le coût de la formation est de 15 €/heure, auxquels s'ajoutent les frais d'équipement individuel de protection (pantalon de travail, chaussures de sécurité et gants de travail : 100,00 €), ainsi que le suivi en entreprise (2 €/h). Les frais annexes (hébergement et restauration) feront l'objet d'un accord préalable et d'une facturation distincte.
- Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

Rémunération

La rémunération de la formation professionnelle est possible (Conseil régional HSP, CPF, Pôle Emploi, le CPF de transition, Cap emploi, VIVEA...) selon la réglementation en vigueur.

Insertion professionnelle

Les périodes de stage facilitent l'insertion professionnelle :

- Dans le secteur marchand : entreprises de plants, jardinerie, pépinières, maraîchers.
- Dans le secteur public : pépinières et serres horticoles des collectivités locales.

Au sein de l'établissement

- Modalités pédagogiques : cours théoriques, Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation, Techniques de Recherche d'Emploi.
- Plateau technique horticulture,
- Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap,
- Restauration au self, possibilités d'hébergement,
- Salles informatiques

**OUVRIER
HORTICOLE
PEPINIERISTE
MARAÎCHER**

SON RÔLE

Il réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes ornementales, de légumes, de jeunes plants ou d'arbres fruitiers, en vue de leur commercialisation. L'ouvrier agricole travaille dans une exploitation agricole spécialisée en horticulture, maraîchage, arboriculture ou pépinière.

SES COMPETENCES

- Disposer de solides connaissances sur les végétaux
- Observer et diagnostiquer le végétal
- Avoir une bonne condition physique
- Apprécier le travail en extérieur,
- Disposer d'un savoir être, de patience, et de rigueur

